

Image not found or type unknown



Hésitation entre les CESU et le statut microentreprise

Par **ludovic**, le **18/06/2009** à **23:22**

Bonjour, je vous expose mon cas:

Je travaille actuellement 20 h par semaine par le biais des CESU en Savoie. Je donne des cours particuliers de Mathématiques. Serait-il intéressant pour moi de créer une microsociété? (je pense aux frais de transports et frais bureautique). Vu que mes employeurs peuvent déduire actuellement 50% sur leurs fiches d'impôts. Garderaient-ils un certain avantage financier si j'intervenais chez eux comme prestataire de services?

Merci de votre réponse.

Bonne continuation

Ludovic